

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0014 Election des Délégués au SYNDICAT Mixte du Pays Loire Val d'aubois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-21 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient d'élire les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Le Conseil Municipal a l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré à main levée,

Elit : Déléguée titulaire : Violette FERNANDES
Délégué suppléant : Bernard CHIVAILLE

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260407-2026_0014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire, Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance, Bernard CHIVAILLE

